

de qualification requise par la loi, devant *John Fennings Taylor*, Ecuier, l'aîné, l'un des dits commissaires à cet effet, ont pris leurs sièges.

Les Membres du Sénat ont alors été informés qu'il avait été émis une commission sous le Grand Sceau, nommant l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président du Sénat. La dite commission a alors été lue par le greffier comme suit :

CANADA.
MONCK.

[L.S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, un des Sénateurs de Notre Puissance du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :—

Sachez, qu'ayant pris en notre Royale Considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, nous vous constituons et nommons, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, notre Président de notre Sénat de notre Puissance du *Canada*.

Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, durant notre plaisir et votre résidence dans notre dite Puissance, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière. Pourvu toujours, que vous, le dit *Joseph Edouard Cauchon*, remplissiez la dite charge en personne, excepté dans le cas de maladie ou d'autre empêchement.

En Foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A *Ottawa*, ce cinquième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, dans la trente-unième année de notre Règne.

JOHN A. MACDONALD,
Procureur-Général, *Canada*.

Par Ordre,
Hector L. Langevin,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, et a pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorables Messieurs *Campbell* et *Mitchell*, et précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table.

L'honorable Président a alors fait rapport d'une commission sous le Grand Sceau nommant *John Fennings Taylor*, Ecuier, l'aîné, Greffier du Sénat du *Canada*, et elle est comme suit :

CANADA.
MONCK.

[L.S.]

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Affectionné Sujet *John Fennings Taylor*, Ecuier, l'aîné,

SALUT :—

Sachez, que reposant confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit *John Fennings Taylor*, nous vous avons nommé et constitué et, par ces présentes, nous